

§ 1^{er} Liste des subsides par prise en charge

a. Services gérés par un pouvoir organisateur privé avec une OM <= 60

Service résidentiel pour Jeunes

	Scol + 75 Art 29bis S	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75 Art 29bis NS	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf. intel. lég.	27.101,20 €	26.442,95 €	26.111,88 €	22.820,65 €	27.101,20 €	26.442,95 €	26.111,88 €	22.820,65 €
Déf. intel. mod.	31.699,47 €	30.908,79 €	30.511,51 €	26.558,13 €	35.660,63 €	34.869,96 €	34.472,67 €	30.511,51 €
Déf. intel. sév. alité	37.184,90 €	36.148,84 €	35.630,81 €	30.454,42 €	43.100,90 €	42.068,74 €	41.554,61 €	36.389,90 €
Déf. int. sév. non al.	37.685,78 €	36.649,72 €	36.131,70 €	30.955,30 €	43.601,79 €	42.569,63 €	42.055,49 €	36.890,78 €
Déf. intel. prof. alité	37.184,90 €	36.148,84 €	35.630,81 €	30.454,42 €	43.100,90 €	42.068,74 €	41.554,61 €	36.389,90 €
Déf. int. prof. non al. + troubles envahissant. du dév.	37.685,78 €	36.649,72 €	36.131,70 €	30.955,30 €	43.601,79 €	42.569,63 €	42.055,49 €	36.890,78 €
Troubles caract.	37.354,02 €	36.364,70 €	35.866,15 €	30.915,66 €	42.288,93 €	41.299,61 €	40.804,95 €	35.866,15 €
Av / Ambl. - 12 ans	37.354,02 €	36.364,70 €	35.866,15 €	30.915,66 €	42.288,93 €	41.299,61 €	40.804,95 €	35.866,15 €
Av / Ambl. 12 ans et +	29.615,37 €	28.957,13 €	28.626,05 €	25.334,82 €	32.918,29 €	32.260,05 €	31.928,98 €	28.626,05 €
Sourds, trou- bles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	47.608,60 €	46.292,11 €	45.633,86 €	39.047,49 €	54.202,76 €	52.882,37 €	52.224,12 €	45.633,86 €
Sourds, trou- bles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	35.887,24 €	35.096,56 €	34.699,28 €	30.745,90 €	39.848,41 €	39.057,73 €	38.660,44 €	34.699,28 €
Troubles mot., dysmé- lie, poliomi- n., malf. du squ. - 8 ans.	39.295,84 €	38.259,78 €	37.741,75 €	32.565,36 €	44.452,76 €	43.420,60 €	42.906,46 €	37.741,75 €

	Scol + 75 Art 29bis S	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75 Art 29bis NS	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Troubles mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +.	34.935,64 €	34.109,91 €	33.697,04 €	29.560,60 €	39.079,87 €	38.250,24 €	37.837,38 €	33.697,04 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spina-bif., myopathie, neurop.	52.477,00 €	51.098,19 €	50.412,67 €	43.526,40 €	59.367,17 €	57.992,25 €	57.302,85 €	50.412,67 €
Affection chron. non-contagieuse	33.769,08 €	32.978,40 €	32.581,12 €	28.627,74 €	37.730,25 €	36.939,57 €	36.542,29 €	32.581,12 €
Autisme	37.354,02 €	36.364,70 €	35.866,15 €	30.915,66 €	42.288,93 €	41.299,61 €	40.804,95 €	35.866,15 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	52.477,00 €	51.098,19 €	50.412,67 €	43.526,40 €	59.367,17 €	57.992,25 €	57.302,85 €	50.412,67 €

Service résidentiel pour Adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	37.800,94 €	37.034,68 €	36.647,75 €	32.801,25 €
B	39.733,64 €	38.925,64 €	38.523,54 €	34.491,17 €
C	48.351,98 €	47.293,63 €	46.766,35 €	41.482,15 €
Article 29bis	48.351,98 €	48.351,98 €	48.351,98 €	48.351,98 €

Service résidentiel de Nuit pour Adultes

A				17.332,15 €
B				17.904,92 €
C et Article 29bis				18.553,41 €
D				25.346,08 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes

Déficiência intellectuelle légère			10.556,47 €
Déficiência intellectuelle modérée			12.263,60 €
Déficiência intellectuelle sévère			12.263,60 €
Déf. int. prof.+ troubles envahissant du dév. - 6 ans.			17.528,03 €
Déf. int. prof.+ troubles envahissant du dév. 6 ans et +.			15.650,34 €
Troubles caractériels.			16.080,60 €
Av/Ambly. - 12 ans			13.533,79 €
Av/Ambly. 12 ans et +			11.809,22 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.			16.855,18 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.			13.203,91 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 a.			17.042,84 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 a. et +.			15.827,07 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.			23.113,41 €
Autisme			16.080,60 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise			23.113,41 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes non scolarisables

Déficiência intellectuelle légère			13.341,65 €
Déficiência intellectuelle modérée			15.823,80 €

Déficiência intellectuelle sévère			15.823,80 €
Déf. int. prof.+ troubles envahissant du dév. - 6 ans.			23.611,65 €
Déf. int. prof.+ troubles envahissant du dév. 6 ans et +.			20.836,08 €
Troubles caractériels.			24.334,22 €
Av/Ambly. - 12 ans			17.688,11 €
Av/Ambly. 12 ans et +			15.141,74 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.			22.506,54 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.			17.167,11 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 a.			22.797,63 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 a. et +.			20.997,36 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.			31.585,05 €
Autisme			24.334,22 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise			31.585,05 €

Service d'Accueil de Jour pour Adultes

A				16.735,47 €
B				16.935,68 €
C et Article 29bis				23.865,07 €

Service de Placement familial

				7.213,78 €
--	--	--	--	------------

Service Résidentiel de Transition

				12.500,76 €
--	--	--	--	-------------

b. Services gérés par un pouvoir organisateur privé avec une OM > 60

Service Résidentiel pour Jeunes

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol - 25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf. intel. lég.	25.632,39 €	24.974,14 €	24.643,07 €	21.351,84 €	25.632,39 €	24.974,14 €	24.643,07 €	21.351,84 €
Déf. intel. mod.	30.230,66 €	29.439,98 €	29.042,70 €	25.089,32 €	34.191,83 €	33.401,15 €	33.003,86 €	29.042,70 €
Déf. intel. sév. alité	35.716,09 €	34.680,03 €	34.162,00 €	28.985,61 €	41.632,09 €	40.599,93 €	40.085,80 €	34.921,09 €
Déf. int. sév. non al.	36.216,97 €	35.180,92 €	34.662,89 €	29.486,49 €	42.132,98 €	41.100,82 €	40.586,68 €	35.421,97 €
Déf. intel. prof. alité	35.716,09 €	34.680,03 €	34.162,00 €	28.985,61 €	41.632,09 €	40.599,93 €	40.085,80 €	34.921,09 €
Déf. int. prof. non al. + troubles envahissant du dév.	36.216,97 €	35.180,92 €	34.662,89 €	29.486,49 €	42.132,98 €	41.100,82 €	40.586,68 €	35.421,97 €
Troubles caract.	35.885,21 €	34.895,90 €	34.397,34 €	29.446,85 €	40.820,12 €	39.830,80 €	39.336,14 €	34.397,34 €
Av / Ambly. - 12 ans	35.885,21 €	34.895,90 €	34.397,34 €	29.446,85 €	40.820,12 €	39.830,80 €	39.336,14 €	34.397,34 €
Av / Ambly. 12ans et +	28.146,56 €	27.488,32 €	27.157,25 €	23.866,01 €	31.449,49 €	30.791,24 €	30.460,17 €	27.157,25 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	46.139,79 €	44.823,30 €	44.165,05 €	37.578,68 €	52.733,95 €	51.413,56 €	50.755,31 €	44.165,05 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	34.418,43 €	33.627,75 €	33.230,47 €	29.277,09 €	38.379,60 €	37.588,92 €	37.191,64 €	33.230,47 €

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol - 25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Troubles mot., dysmél., poliomy., malf. du squ. - 8 ans.	37.827,03 €	36.790,97 €	36.272,94 €	31.096,55 €	42.983,95 €	41.951,79 €	41.437,65 €	36.272,94 €
Troubles mot., dysmél., poliomy., malf. du squ. 8 ans et +.	33.466,83 €	32.641,10 €	32.228,23 €	28.091,79 €	37.611,06 €	36.781,43 €	36.368,57 €	32.228,23 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	51.008,19 €	49.629,38 €	48.943,86 €	42.057,59 €	57.898,36 €	56.523,45 €	55.834,04 €	48.943,86 €
Affection chron. non-contagieuse	32.300,27 €	31.509,59 €	31.112,31 €	27.158,93 €	36.261,44 €	35.470,76 €	35.073,48 €	31.112,31 €
Autisme	35.885,21 €	34.895,90 €	34.397,34 €	29.446,85 €	40.820,12 €	39.830,80 €	39.336,14 €	34.397,34 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	51.008,19 €	49.629,38 €	48.943,86 €	42.057,59 €	57.898,36 €	56.523,45 €	55.834,04 €	48.943,86 €

Service résidentiel pour Adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	36.332,13 €	35.565,87 €	35.178,94 €	31.332,44 €
B	38.264,83 €	37.456,83 €	37.054,73 €	33.022,36 €
C	46.883,18 €	45.824,82 €	45.297,54 €	40.013,34 €

Service résidentiel de Nuit pour Adultes

A				15.863,34 €
B				16.436,11 €
C				17.084,60 €
D				23.877,27 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes

Déficiência intellectuelle légère			9.543,20 €
Déficiência intellectuelle modérée			11.250,33 €
Déficiência intellectuelle sévère			11.250,33 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans.			16.514,77 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. 6 ans et +.			14.637,08 €
Troubles caractériels.			15.067,34 €
Av/Ambl. - 12 ans			12.520,52 €
Av/Ambl. 12 ans et +			10.795,96 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.			15.841,92 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.			12.190,65 €
Tr. mot., dysmél., poliomy., malf. du squ. - 8 a.			16.029,58 €
Tr. mot., dysmél., poliomy., malf. du squ. 8 a. et +.			14.813,81 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.			22.100,14 €
Autisme			15.067,34 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise			22.100,14 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes non scolarisables

Déficience intellectuelle légère			11.953,43 €
Déficience intellectuelle modérée			14.435,58 €
Déficience intellectuelle sévère			14.435,58 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans.			22.223,43 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. 6 ans et +.			19.447,87 €
Troubles caractériels.			22.946,00 €
Av/Ambl. - 12 ans			16.299,90 €
Av/Ambl. 12 ans et +			13.753,52 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.			21.118,33 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.			15.778,89 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 a.			21.409,42 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 a. et +.			19.609,14 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.			30.196,83 €
Autisme			22.946,00 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise			30.196,83 €

Service d'Accueil de Jour pour Adultes

A				15.347,25 €
B				15.547,46 €
C				22.476,85 €

Service de Placement familial

				7.213,78 €
--	--	--	--	------------

Service résidentiel de Transition

				12.500,76 €
--	--	--	--	-------------

c. Services gérés par un pouvoir organisateur public avec une OM <= 60

Service résidentiel pour Jeunes

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol - 25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf. intel. lég.	25.683,67 €	25.075,63 €	24.769,81 €	21.729,63 €	25.683,67 €	25.075,63 €	24.769,81 €	21.729,63 €
Déf. intel. mod.	29.945,41 €	29.215,05 €	28.848,07 €	25.196,24 €	33.604,43 €	32.874,07 €	32.507,09 €	28.848,07 €
Déf. intel. sév. alité	35.016,54 €	34.059,51 €	33.581,00 €	28.799,45 €	40.492,36 €	39.538,93 €	39.064,01 €	34.293,25 €
Déf. int. sév. non al.	35.480,12 €	34.523,09 €	34.044,57 €	29.263,02 €	40.955,93 €	40.002,50 €	39.527,58 €	34.756,83 €
Déf. intel. prof. alité	35.016,54 €	34.059,51 €	33.581,00 €	28.799,45 €	40.492,36 €	39.538,93 €	39.064,01 €	34.293,25 €
Déf. int. prof. non al. + troubles envahissant du dév.	35.480,12 €	34.523,09 €	34.044,57 €	29.263,02 €	40.955,93 €	40.002,50 €	39.527,58 €	34.756,83 €
Troubles caract.	35.184,02 €	34.270,16 €	33.809,64 €	29.236,76 €	39.742,50 €	38.828,65 €	38.371,72 €	33.809,64 €
Av / Ambl. - 12 ans	35.184,02 €	34.270,16 €	33.809,64 €	29.236,76 €	39.742,50 €	38.828,65 €	38.371,72 €	33.809,64 €
Av / Ambl. 12ans et +	28.034,51 €	27.426,47 €	27.120,65 €	24.080,47 €	31.085,49 €	30.477,45 €	30.171,64 €	27.120,65 €

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol - 25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	44.702,79 €	43.486,71 €	42.878,67 €	36.794,70 €	50.793,96 €	49.574,28 €	48.966,25 €	42.878,67 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	33.874,81 €	33.144,45 €	32.777,47 €	29.125,64 €	37.533,83 €	36.803,47 €	36.436,49 €	32.777,47 €
Troubles mot., dysmélie, poliomyélite, malf. du squ. - 8 ans.	36.997,25 €	36.040,22 €	35.561,71 €	30.780,16 €	41.760,81 €	40.807,38 €	40.332,46 €	35.561,71 €
Troubles mot., dysmélie, poliomyélite, malf. du squ. 8 ans et +.	32.969,80 €	32.207,06 €	31.825,69 €	28.004,76 €	36.797,92 €	36.031,58 €	35.650,21 €	31.825,69 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinobif., myopathie, neurop.	49.250,92 €	47.977,28 €	47.344,05 €	40.983,05 €	55.615,53 €	54.345,48 €	53.708,66 €	47.344,05 €
Affection chron. non-contagieuse	31.892,23 €	31.161,87 €	30.794,89 €	27.143,06 €	35.551,25 €	34.820,89 €	34.453,91 €	30.794,89 €
Autisme	35.184,02 €	34.270,16 €	33.809,64 €	29.236,76 €	39.742,50 €	38.828,65 €	38.371,72 €	33.809,64 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	49.250,92 €	47.977,28 €	47.344,05 €	40.983,05 €	55.615,53 €	54.345,48 €	53.708,66 €	47.344,05 €

Service résidentiel pour Adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	35.584,92 €	34.876,47 €	34.518,73 €	30.962,42 €
B	37.373,05 €	36.626,01 €	36.254,25 €	32.526,08 €
C	45.412,33 €	44.433,82 €	43.946,32 €	39.060,77 €

Service résidentiel de Nuit pour Adultes

A				16.627,83 €
B				17.156,96 €
C				17.756,07 €
D				24.031,34 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes

Déficiência intellectuelle légère			10.109,23 €
Déficiência intellectuelle modérée			11.693,14 €
Déficiência intellectuelle sévère			11.693,14 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans.			16.547,47 €
Déf. int. prof.+ troubles envahissant du dév. 6 ans et +.			14.816,02 €
Troubles caractériels.			15.224,03 €
Av/Adbl. - 12 ans			12.867,66 €
Av/Adbl. 12 ans et +			11.277,36 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.			15.955,99 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.			12.573,07 €
Tr. mot., dysmélie, poliomyélite, malf. du squ. - 8 a.			16.127,28 €

Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 a. et +.			15.006,25 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.			21.776,43 €
Autisme			15.224,03 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise			21.776,43 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes non scolarisables

Déficiência intellectuelle légère			12.726,06 €
Déficiência intellectuelle modérée			15.027,42 €
Déficiência intellectuelle sévère			15.027,42 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans.			22.200,03 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. 6 ans et +.			19.643,61 €
Troubles caractériels.			22.882,57 €
Av/Ambly. - 12 ans			16.749,59 €
Av/Ambly. 12 ans et +			14.404,10 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.			21.226,98 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.			16.284,46 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 a.			21.492,16 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 a. et +.			19.834,20 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.			29.664,88 €
Autisme			22.882,57 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise			29.664,88 €

Service d'Accueil de Jour pour Adultes

A			15.856,12 €
B			16.040,56 €
C			22.511,51 €

Service de Placement familial

			6.833,86 €
--	--	--	-------------------

Service résidentiel de Transition

			11.732,43 €
--	--	--	--------------------

d. Services gérés par un pouvoir organisateur public avec une OM > 60

Service résidentiel pour Jeunes

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf. intel. lég.	24.249,06 €	23.641,02 €	23.335,20 €	20.295,02 €	24.249,06 €	23.641,02 €	23.335,20 €	20.295,02 €
Déf. intel. mod.	28.510,80 €	27.780,44 €	27.413,46 €	23.761,63 €	32.169,82 €	31.439,46 €	31.072,48 €	27.413,46 €
Déf. intel. sév. alité	33.581,94 €	32.624,91 €	32.146,39 €	27.364,84 €	39.057,75 €	38.104,32 €	37.629,40 €	32.858,64 €
Déf. int. sév. non al.	34.045,51 €	33.088,48 €	32.609,96 €	27.828,41 €	39.521,32 €	38.567,89 €	38.092,97 €	33.322,22 €
Déf. int. prof. alité	33.581,94 €	32.624,91 €	32.146,39 €	27.364,84 €	39.057,75 €	38.104,32 €	37.629,40 €	32.858,64 €
Déf. int. prof. non al. + troubles envahissant du dév.	34.045,51 €	33.088,48 €	32.609,96 €	27.828,41 €	39.521,32 €	38.567,89 €	38.092,97 €	33.322,22 €
Troubles caract.	33.749,41 €	32.835,55 €	32.375,03 €	27.802,15 €	38.307,89 €	37.394,04 €	36.937,11 €	32.375,03 €

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Av / Ambl. - 12 ans	33.749,41 €	32.835,55 €	32.375,03 €	27.802,15 €	38.307,89 €	37.394,04 €	36.937,11 €	32.375,03 €
Av / Ambl. 12 ans et +	26.599,90 €	25.991,86 €	25.686,05 €	22.645,86 €	29.650,88 €	29.042,84 €	28.737,03 €	25.686,05 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	43.268,18 €	42.052,10 €	41.444,07 €	35.360,09 €	49.359,35 €	48.139,68 €	47.531,64 €	41.444,07 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	32.440,20 €	31.709,84 €	31.342,86 €	27.691,03 €	36.099,22 €	35.368,86 €	35.001,88 €	31.342,86 €
Troubles mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 ans.	35.562,64 €	34.605,61 €	34.127,10 €	29.345,55 €	40.326,20 €	39.372,77 €	38.897,85 €	34.127,10 €
Troubles mot., ysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +.	31.535,19 €	30.772,45 €	30.391,08 €	26.570,15 €	35.363,31 €	34.596,97 €	34.215,60 €	30.391,08 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinobif., myopathie, neurop.	47.816,31 €	46.542,67 €	45.909,45 €	39.548,44 €	54.180,92 €	52.910,87 €	52.274,05 €	45.909,45 €
Affection chron. non-contagieuse	30.457,62 €	29.727,26 €	29.360,28 €	25.708,45 €	34.116,64 €	33.386,28 €	33.019,30 €	29.360,28 €
Autisme	33.749,41 €	32.835,55 €	32.375,03 €	27.802,15 €	38.307,89 €	37.394,04 €	36.937,11 €	32.375,03 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	47.816,31 €	46.542,67 €	45.909,45 €	39.548,44 €	54.180,92 €	52.910,87 €	52.274,05 €	45.909,45 €

Service résidentiel pour Adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	34.150,31 €	33.441,86 €	33.084,12 €	29.527,81 €
B	35.938,44 €	35.191,40 €	34.819,64 €	31.091,47 €
C	43.977,72 €	42.999,21 €	42.511,71 €	37.626,16 €

Service résidentiel de Nuit pour Adultes

A				15.193,22 €
B				15.722,36 €
C				16.321,46 €
D				22.596,73 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes

Déficiência intellectuelle légère			9.121,42 €
Déficiência intellectuelle modérée			10.705,33 €
Déficiência intellectuelle sévère			10.705,33 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans.			15.559,66 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. 6 ans et +.			13.828,21 €
Troubles caractériels.			14.236,21 €
Av / Ambl. - 12 ans			11.879,85 €

Av/Amb. 12 ans et +			10.289,55 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.			14.968,18 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.			11.585,26 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 a.			15.139,47 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 a. et +.			14.018,44 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.			20.788,62 €
Autisme			14.236,21 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise			20.788,62 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes non scolarisables

Déficiência intellectuelle légère			11.367,90 €
Déficiência intellectuelle modérée			13.669,26 €
Déficiência intellectuelle sévère			13.669,26 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans.			20.841,87 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. 6 ans et +.			18.285,45 €
Troubles caractériels.			21.524,41 €
Av/Amb. - 12 ans			15.391,43 €
Av/Amb. 12 ans et +			13.045,95 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.			19.868,82 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.			14.926,30 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 a.			20.134,00 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 a. et +.			18.476,04 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.			28.306,72 €
Autisme			21.524,41 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise			28.306,72 €

Service d'Accueil de Jour pour Adultes

A			14.497,96 €
B			14.682,40 €
C			21.153,36 €

Service de Placement familial

			6.833,86 €
--	--	--	-------------------

Service résidentiel de Transition

			11.732,43 €
--	--	--	--------------------

§ 2. Les subventions par prise en charge qui figurent au § 1^{er}, de la présente annexe ont été calculés par addition des montants suivants :

a. Pour les services autres que les services de placement familial et les services résidentiels de transition

Montant n° 1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) :

2.767,31 € en service résidentiel <= 60 prises en charge

2.752,78 € en service résidentiel > 60 prises en charge

1.361,51 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. <= 60 prises en charge

1.284,21 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. > 60 prises en charge

1.038,99 € en service d'accueil de jour pour jeunes avec une O.M. <= 60 prises en charge

1.027,37 € en service d'accueil de jour pour jeunes avec une O.M. > 60 prises en charge

Montant n° 2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif) :

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur privé

7.355,62 € en service résidentiel <= 60 prises en charge

5.901,34 € en service résidentiel > 60 prises en charge

5.164,59 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. <= 60 prises en charge

3.853,67 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. > 60 prises en charge

4.855,31 € en service d'accueil de jour pour jeunes avec une O.M. <= 60 prises en charge

3.853,67 € en service d'accueil de jour pour jeunes avec une O.M. > 60 prises en charge

Ces montants sont obtenus par la multiplication des coefficients de subventionnement figurant à l'annexe XIII par les barèmes moyens suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de 10 ans :

23.803,46 € pour le personnel administratif

29.564,88 € pour les comptables

22.326,36 € pour les ouvriers

31.149,05 € pour les assistants sociaux

36.553,79 € pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est <= à 60

44.477,35 € pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est > à 60

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

55,66 % en service résidentiel

51,89 % en service d'accueil de jour

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur public

7.200,42 € en service résidentiel <= 60 prises en charge

5.780,34 € en service résidentiel > 60 prises en charge

5.054,98 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. <= 60 prises en charge

3.774,12 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. > 60 prises en charge

4.750,31 € en service d'accueil de jour pour jeunes avec une O.M. <= 60 prises en charge

3.774,12 € en service d'accueil de jour pour jeunes avec une O.M. > 60 prises en charge

Ces montants sont obtenus par la multiplication des coefficients de subventionnement figurant à l'annexe XIII par les barèmes moyens suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de 10 ans :

22.398,63 € pour le personnel administratif

28.807,05 € pour les comptables

21.839,43 € pour les ouvriers

30.812,19 € pour les assistants sociaux

35.414,37 € pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est <= à 60

43.380,28 € pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est > à 60

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

55,66 % en service résidentiel

51,89 % en service d'accueil de jour

Montant n° 3 (représentant une moyenne des charges de personnel éducatif)

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur privé

Selon le type de prises en charge, les coefficients de subventionnement prévu au point a) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de 10 ans :

32.634,60 € pour les psychologues, paramédicaux et personnel spécial

30.846,21 € pour les éducateurs CI1, 2A et chef éduc.

23.233,95 € pour les éducateurs CI EB, CI 3, puéricultrices et assimilés

34.845,94 € pour les éducateurs chef de groupe

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

59,36 % en service résidentiel

51,89 % en service d'accueil de jour

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur public

Selon le type de prises en charge, les coefficients de subventionnement prévu au point a) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de 10 ans :

32.297,23 € pour les psychologues, paramédicaux et personnel spécial

30.018,67 € pour les éducateurs CI1, 2A et chef éduc.

22.852,99 € pour les éducateurs CI EB, CI 3, puéricultrices et assimilés

34.015,30 € pour les éducateurs chef de groupe

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

51,09 % en service résidentiel

43,62 % en service d'accueil de jour

Pour l'ensemble des services

On applique ensuite le coefficient suivant compte tenu des disponibilités budgétaires :

82 % en service résidentiel pour jeunes

100 % en service résidentiel de nuit pour adultes

82 % en service résidentiel pour adultes

70 % en service d'accueil de jour pour jeunes

100 % en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés

85 % en service d'accueil de jour pour adultes

D'autre part, la répartition implicite de l'encadrement entre les éducateurs de "catégorie I" et de la "catégorie II" prévue par les coefficients du point a) de l'annexe XIV est réajustée annuellement par l'Agence.

Cette répartition rend compte de la moyenne par catégorie d'institutions constatée durant l'année de référence soit :

76,13 %	EDUC. I	/	23,87 %	EDUC. II	en service résidentiel pour adultes
84,99 %	EDUC. I	/	15,01 %	EDUC. II	en service résidentiel de nuit pour adultes
86,34 %	EDUC. I	/	13,66 %	EDUC. II	en service résidentiel pour jeunes
76,23 %	EDUC. I	/	23,77 %	EDUC. II	en service d'accueil de jour pour jeunes
90,34 %	EDUC. I	/	9,66 %	EDUC. II	en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables
86,54 %	EDUC. I	/	13,46 %	EDUC. II	en service d'accueil de jour pour adultes

b. Pour les services de placement familial

Montant n° 1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) :

1.396,24 €

Montant n°2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif et éducatif) :

Les coefficients de subventionnement prévus au point b) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de 10 ans :

Pour les institutions privées

31.149,05 € pour la fonction de directeur

31.149,05 € pour la fonction d'assistant social et/ou éducateur (minimum cl. 2A)

32.634,90 € pour les psychologues et/ou paramédicaux

22.628,14 € pour la fonction de commis

Pour les institutions publiques

30.812,19 € pour la fonction de directeur

30.812,19 € pour la fonction d'assistant social et/ou éducateur (minimum cl. 2A)

32.297,23 € pour les psychologues et/ou paramédicaux

22.217,28 € pour la fonction de commis

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté.

La somme des résultats obtenus est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

51,89 % pour les institutions privées

43,62 % pour les institutions publiques

c. Pour les services résidentiels de transition

Montant n° 1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) :

361,19 €

Montant n° 2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif et éducatif) :

Les coefficients de subventionnement prévus au point b) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de 10 ans :

31.149,05 € pour les institutions privées

30.812,19 € pour les institutions publiques

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté.

La somme des résultats obtenus est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

55,89 % pour les institutions privées

47,62 % pour les institutions publiques

Vu pour être annexé à arrêté du Gouvernement wallon du 11 septembre 2008 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 octobre 1997 relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services résidentiels, d'accueil de jour et de placement familial pour personnes handicapées.

Namur, le 11 septembre 2008.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances,

D. DONFUT